



**DELIBERATION N° 21/216 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA MODIFICATION DE DÉLIBÉRATIONS PORTANT
DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE AU SEIN
DE DIVERS ORGANISMES**

**CHÌ APPROVA A MUDIFICAZIONE DI E DELIBERAZIONE CHÌ PORTA
DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA IN VARIU
URGANISIMI**

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 30 novembre 2021, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Laurent MARCANGELI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Félix ACQUAVIVA à M. Hyacinthe VANNI
M. Pierre GUIDONI à Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI
Mme Chantal PEDINIELLI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Pierre POLI à M. Saveriu LUCIANI

ETAIT ABSENTE : Mme

Josephina GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire,
- VU** la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, modifié,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse et notamment son article 68,
- VU** la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes,
- VU** la délibération n° 21/182 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre 2021 prenant acte des désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

DÉSIGNE ainsi qu'il suit les suppléants des représentants titulaires de l'Assemblée de Corse précédemment désignés par la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 pour siéger au sein de la Commission de l'Aménagement Foncier de Corse :

Pour le groupe « Un Soffiu Novu » :

- Mme Marie-Thérèse MARIOTTI, suppléante de Mme Charlotte TERRIGHI
- M. Xavier LACOMBE, suppléant de Mme Marie-Anne PIERI

Pour le groupe « Core in Fronte » :

- M. Paul-Félix BENEDETTI, suppléant de Mme Serena BATTESTINI

ARTICLE 2 :

COMPLÈTE ainsi qu'il suit les désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein du Conseil Territorial de Santé de Haute-Corse et de Corse-du-Sud :

Organisme	Membres à désigner	Titulaires	Suppléants
Conseil territorial de Santé de Haute-Corse	2 titulaires et 2 suppléants désignés au sein de l'Assemblée de Corse	Jean-Marc BORRI	Frédérique DENSARI
		Pierre GHIONGA	Cathy TOGNETTI-TURCHINI
Conseil territorial de Santé de Corse-du-Sud	2 titulaires et 2 suppléants désignés au sein de l'Assemblée de Corse	Danielle ANTONINI	Eveline GALLONI D'ISTRIA
		Chantal PEDINIELLI	Georges MELA

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 16 décembre 2021

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

5 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021

REUNION DES 16 ET 17 DÉCEMBRE 2021

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MUDIFICAZIONE DI A DELIBERAZIONE CHÌ PORTA
DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI L'ASSEMBLEA
DI CORSICA IN VARIU URGANISIMI**

**MODIFICATION DE DÉLIBÉRATIONS PORTANT
DÉSIGNATIONS DES REPRÉSENTANTS DE L'ASSEMBLÉE
DE CORSE AU SEIN DE DIVERS ORGANISMES**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Objet : Modification des désignations des représentants de l'Assemblée de Corse au sein de divers organismes

Nous avons été saisis par divers organismes afin de procéder à de nouvelles désignations et de compléter des désignations existantes.

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé de procéder à de nouvelles désignations au sein de ces instances et de valider les propositions des groupes politiques telles qu'elles figurent ci-dessous :

1. Commission d'Aménagement Foncier de Corse :

Par délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet dernier, il a été désigné 8 membres titulaires et 5 membres suppléants pour siéger au sein de la commission d'Aménagement Foncier de Corse.

Aussi, il convient de procéder à la désignation de 3 suppléants manquants selon la répartition suivante :

- 2 suppléants pour le groupe « Un Soffiu novu »
- 1 suppléant pour le groupe « Core In Fronte »

2. Conseil Territorial de santé de Haute- Corse et de Corse-du-Sud :

Par délibération n° 21/182 AC de l'Assemblée de Corse du 28 octobre dernier a été désigné pour chacun des Conseils un seul titulaire.

Il convient de procéder à la désignation de 2 titulaires et 4 suppléants afin de porter à 2 titulaires et 2 suppléants la représentation de la Collectivité au sein de chaque instance.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.